

COMMUNE DE LES CASSES (AUDE)

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2007

L'an deux mille sept , le 31 octobre , à 21 heures , le Conseil Municipal de la commune de LES CASSES , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie , sous la Présidence de Pierre CRESPIY , Maire .

Nombre de conseillers en exercice : 08
présents : 06

Date des convocations : le 11/10/07

Présents : CRESPIY Pierre, GRILHERES André ,BOUSQUET Julien, EXPERT Reine , PUIG Georges, BOUSQUET Séverine

Absents : BATIGNE Nadine, BATIGNE Irénée

Secrétaire de séance : EXPERT reine

OBJET : Débat Public « Grand contournement autoroutier de Toulouse »

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de Débat Public pour le Grand contournement autoroutier de Toulouse .

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré , décide à l'unanimité ,
-de participer au débat public et d'envoyer ses remarques et propositions à la Commission particulière du débat public contournement autoroutier de Toulouse .

La réponse OUI à la question : « Faut-il envisager une contournement autoroutier de Toulouse ? » paraît évidente .

Comme il est bien dit dans le dossier , le réseau routier régional, National et international converge en étoile sur la métropole Toulousaine . Il est absurde que de nombreux véhicules venant de Castelnaudary (ou au delà) et allant vers Albi, St Gaudens, Auch ou Montauban viennent encombrer et polluer la zone urbaine toulousaine .

L'hypothèse « Est-Sud » nous paraît prioritaire à court terme (2020) , ce qui n'empêche pas , pour pouvoir parler de développement durable , d'étudier et définir dès aujourd'hui le tracé le plus rationnel pour réaliser le grand contournement complet de Toulouse .

Cette étude préliminaire complétée par un avant projet sommaire du grand contournement complet de Toulouse , permettrait dès aujourd'hui de créer des emplacements réservés (bande de 300 mètres) voire même d'acquérir des réserves foncières sur ce tracé . Il est indispensable de créer suffisamment d'échangeurs pour desservir les routes qui convergent vers Toulouse et drainer la circulation routière de tous les territoires de l'aire métropolitaine toulousaine , afin de permettre un développement économique sur l'ensemble du territoire .

Cet investissement très lourd améliorera la situation , mais ne résoudra pas à lui seul les problèmes de circulation dans la zone urbanisée.

Pour cela le SCOT devra donner la priorité au développement des transports collectifs pour maîtriser les flux à l'échelle métropolitaine .

A court terme , il est possible de mieux utiliser les voies ferrées existantes en créant des navettes en Toulouse et Carcassonne , Foix , St Gaudens, Auch, Montauban , Albi Castres.

Des parkings gratuits devront être aménagés à proximité des gares comme aux terminus des lignes de métro .

Au centre ville , il faut tout mettre en œuvre pour encourager le transport en commun et décourager l'utilisation de la voiture individuelle en :

- généralisant les corridors réservés aux bus
- limitant le stationnement aux livraisons
- réaménageant les espaces réservés aux piétons (voies piétonnes et trottoirs aménagés pour les handicapés)
- créant des voies cyclables

Autrement dit , il faut rendre la ville aux hommes et aux relations humaines (commerces, culture, sport) en rendant plus difficile le trafic des voitures individuelles génératrices de danger , de pollution et de bruit .

Pour pouvoir parler de développement durable , il faut diminuer les déplacements en répartissant sur l'ensemble du territoire les activités économiques , culturelles et sportives .

Pour copie conforme

Affiché le :

A LES CASSES , le 13 novembre 2007

Le Maire ,

Pierre CRESPIY

